

- Mesures de protection
- Information-sensibilisation
- Accompagnement
- Gouvernance
- Coordination gestion de crise



# GESTION DE L'ALERTE

ZONE INDUSTRIELLE ET PORTUAIRE - MONTOIR DE BRETAGNE



Une démarche concertée et partagée par les établissements Seveso seuil haut, les entreprises riveraines et le Grand Port Maritime, doit permettre de rendre plus efficace la diffusion du signal PPI à l'échelle de la zone industrialo-portuaire, et d'assurer des relais d'alerte en interne au sein des activités économiques ainsi que sur les voies de communication. Conduite par l'APIM, cette démarche établit des liens avec les collectivités.

## RÉSUMÉ

## L'EXPÉRIENCE

### CONTEXTE

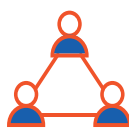


L'approbation du PPRT, en 2015, a mis en lumière le déficit de couverture du périmètre exposé par les sirènes des établissements Seveso, et a conduit à engager une démarche pour améliorer la diffusion de l'alerte en cas d'accident industriel. Elle s'inscrit dans le cadre de la gouvernance collective, qui prévoit que chaque établissement Seveso seuil haut transmette à ses riverains la description des mesures prises pour la diffusion immédiate de l'alerte. Cette démarche a débouché sur des actions impliquant les établissements à l'origine des risques et les entreprises riveraines participant à la structure de gouvernance.

### LES SPÉCIFICITÉS DU PPRT

- > Le site est retenu parmi les 17 plates-formes au titre de la circulaire du 25 juin 2013.
- > La gouvernance collective de la sécurité est portée par l'association APIM, qui a notamment pour mission d'organiser des exercices communs et un partage de la culture de sécurité.
- > Le périmètre de la plate-forme concerne principalement des activités économiques ayant un profil industriel.

### ACTEURS IMPLIQUÉS



#### L'APIM

Elle travaille à l'amélioration de la diffusion de l'alerte PPI et accompagne les entreprises sur la transmission de l'alerte en interne.

#### Les industriels à l'origine des risques

Ils s'appuient sur deux entreprises riveraines pour relayer le signal PPI.

#### Le GPMNSN

Il pourra relayer l'alerte pour les personnes entrant et sortant de la zone.

#### Les services de l'État

La préfecture a approuvé le dispositif autorisant la diffusion du signal d'alerte PPI par des établissements non Seveso.



## OBJECTIFS

- > **Assurer une diffusion efficace de l'alerte**, maillon clé dans la mise à l'abri des personnes
- > **Mutualiser les moyens d'alerte** du signal PPI à l'échelle de la zone industrielle
- > **Offrir aux entreprises riveraines des outils** pour relayer l'alerte en interne.

## DESCRIPTIF

### MODALITÉS

Parmi les actions d'accompagnement portées par l'association APIM auprès de ses adhérents, un groupe de travail spécifique a été constitué pour améliorer la diffusion de l'alerte.

Après avoir engagé une étude acoustique qui a démontré que les sirènes des 2 établissements Seveso seuil haut (YARA et ELENGY) ne sont pas audibles sur l'ensemble de la plate-forme, des solutions ont été recherchées pour améliorer la couverture du périmètre, et pour diffuser efficacement l'alerte, même au sein d'activités bruyantes.

### Diffusion de l'alerte en direction des entreprises riveraines

Pour répondre aux exigences de diffusion de la sirène PPI sur le périmètre, l'un des sites Seveso a remplacé sa sirène PPI afin d'élargir sa couverture. En complément de ce dispositif, deux industriels voisins non Seveso ont proposé de relayer le signal PPI avec leurs propres sirènes. Ceci nécessitait l'accord de la préfecture qui a été donné en juin 2017, après différents échanges avec les services de l'État.

### Relayage dans les entreprises

Pour que les mesures organisationnelles prévues soient opérationnelles, il est apparu nécessaire d'être en capacité de relayer l'alerte au sein de chacune des entreprises exposées. La piste envisagée est **la diffusion par fréquence radio d'un signal qui déclenche les 5 sirènes PPI** ainsi que les relayages internes pour les entreprises qui le souhaitent. En effet, les entreprises volontaires peuvent choisir d'installer un récepteur sur différents dispositifs (gyrophare, talkie-walkie, feux clignotants, PC,...) en fonction des spécificités de leur activité et du public exposé.

Pour rendre possible la diffusion de l'alerte par signal radio, l'APIM a recherché un prestataire, a demandé une adhésion à l'ANFR (Agence National des Fréquences Radios) et l'utilisation d'une fréquence privée.

### AVANCEMENT

**L'ensemble des dispositifs d'alerte diffusant le signal PPI sont désormais opérationnels.**

Courant 2019, l'APIM proposera un accompagnement des entreprises qui le souhaitent dans leur recherche de matériel. Le GPMNSN a prévu d'installer des feux clignotants aux entrées de zone.



## FOCUS

## DES DISPOSITIONS PERMETTANT DE GARANTIR LE CARACTÈRE OPÉRATIONNEL DES MOYENS D'ALERTE

Dans le cadre des obligations fixées par la charte de gouvernance, les entreprises de la plate-forme organisent et participent à des exercices de sécurité régulièrement. En complément de l'exercice « terrain » annuel coordonné par l'APIM, chaque entreprise doit effectuer un test spécifique des circuits d'alerte, conduisant à l'application de son PMS. Ce test nécessite l'implication des sites à l'origine des risques, par le déclenchement de l'alerte et sa levée. Les retours d'expériences sont partagés au cours de la réunion annuelle de l'APIM.

Ce sont d'ailleurs les exercices réalisés en 2016 et 2017 qui ont mis en évidence les difficultés de diffusion d'alerte, la lenteur du processus d'appels automatiques, et les cas particuliers liés à la présence de personnes extérieures sur le site, ou des mouvements de train en cas d'alerte.

## UN DISPOSITIF D'ALERTE COMPLÉMENTAIRE PROPOSÉ PAR LA COMMUNE DE MONTOIR-DE-BRETAGNE

La commune de Montoir-de-Bretagne s'est dotée d'un automate d'appel en 2016. Ce dispositif permet de relayer l'alerte à l'ensemble des riverains (environ 7 000 habitants) et entreprises (environ 7 000 salariés) présents sur le territoire. Pour inciter les entreprises à s'inscrire sur les listes d'appel, la commune a publié le formulaire d'inscription dans le bulletin municipal et l'a distribué aux entreprises. Des actions de communication spécifiques ont été faites à destination de l'APIM et de ses adhérents. Ce système d'appel vient compléter les dispositions mises en œuvre par les entreprises de l'APIM.

## BILAN

## POINTS FORTS

- Une démarche collaborative ayant associé établissements Seveso seuil haut et non Seveso
- Une réponse partagée permettant à chaque entreprise de se doter de moyens de relais internes, avec une logique de négociation des devis d'achat
- Une mesure qui permettra également de diffuser l'alerte aux personnes entrant dans la zone

## PERSPECTIVES

- Le déploiement des dispositifs
- La mise en pratique lors d'exercices réguliers
- La création d'un lien avec l'automate d'appel de la mairie de Montoir-de-Bretagne

## CHIFFRES CLÉS

5

sirènes capables de diffuser la sirène PPI

2

entreprises non SEVESO diffusant la sirène PPI

4

feux clignotants et panneaux informatifs seront mis en place par le GPMNSN aux entrées de zone



## ENSEIGNEMENTS

## CONDITIONS DE RÉUSSITE

- > Une démarche mise en œuvre dans le cadre de l'application de la circulaire plates-formes et portée par la structure de gouvernance, permettant de déployer des actions d'accompagnement auprès d'un public sensibilisé
- > La mobilisation des établissements Seveso dans la démarche pour rechercher des solutions collectives avec leurs riverains
- > Des services de l'État qui ont accepté d'adapter les règles relatives à la diffusion de l'alerte PPI

## DIFFICULTÉS À SURMONTER

- > Faciliter la compréhension des messages et signaux d'alerte

## ÉLÉMENTS À CAPITALISER

- > Message type de diffusion de l'alerte

## POUR ALLER PLUS LOIN



EXPÉRIENCE MONTOIR-DE-BRETAGNE :  
[www.apim44.fr](http://www.apim44.fr)

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES ET PPRT  
Cette démarche vise à identifier  
et présenter des retours d'expériences  
développés dans les territoires impactés  
par les PPRT.

[www.amaris-villes.org](http://www.amaris-villes.org)

DÉMARCHE SOUTENUE PAR :



ILS SE SONT ASSOCIÉS À CE PROJET :

BREST MÉTROPOLÉ, CAUX-VALLÉE DE SEINE,  
GONFREVILLE-L'ORCHER, SALAISE-SUR-SANNE,  
SYNERZIP-LH, UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES